

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



MaxForce® Quantum Ant Bait

Version 1.0 Date de révision: 04/03/2024 Numéro de la FDS: 11367772-00001 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/03/2024

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MaxForce® Quantum Ant Bait
Code du produit : Article/SKU: 85333186 UVP: 79212690 Specification: 102000018213
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : 2022 Environmental Science CA Inc.
Adresse : 137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111
Kitchener, Canada ON N2G 4X8
Téléphone : 1-800-331-2867
Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-800-424-9300

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Insecticide
Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas de pictogramme de danger, pas de mot indicateur, pas de déclarations sur les risques, pas de déclarations sur la sécurité requis

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
Nature chimique : Appât (prêt à l'emploi) (RB)

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



MaxForce® Quantum Ant Bait

Version 1.0 Date de révision: 04/03/2024 Numéro de la FDS: 11367772-00001 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/03/2024

Saccharose	.alpha.-D-glucopyranoside, .bêta.-D-fructofuranosyle	57-50-1	>= 80 - <= 100 *
------------	--	---------	------------------

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Si de grandes quantités sont ingérées, les symptômes suivants peuvent survenir :
Nausée
Douleur abdominale
Étourdissements
Les symptômes et les dangers font référence aux effets observés après l'ingestion de quantités importantes de l'ingrédient ou des ingrédients actifs.
En raison de sa faible concentration, l'apport d'une quantité dangereuse d'ingrédient actif de cette formulation est peu probable.
Ce produit contient un nicotinoïde.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.
Aucun antidote spécifique n'est disponible.
En cas d'ingestion, un lavage gastrique doit être envisagé en cas d'ingestions importantes uniquement dans les 2 premières heures. Cependant, l'application de charbon activé et de sulfate de sodium est toujours conseillée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



MaxForce® Quantum Ant Bait

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04/03/2024	11367772-00001	Date de la première parution: 04/03/2024

Monitor: respiratory and cardiac functions.
Un traitement de soutien et symptomatique approprié, tel qu'indiqué par l'état du patient, est recommandé.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.
Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



MaxForce® Quantum Ant Bait

Version 1.0 Date de révision: 04/03/2024 Numéro de la FDS: 11367772-00001 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/03/2024

des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les vapeurs.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec les yeux.
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Conditions de stockage sûres : Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Saccharose	57-50-1	TWA	10 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Pous-sière totale)	10 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (fraction de pous-sière inhalable)	3 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP	10 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m ³	ACGIH

- Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

Équipement de protection individuelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



MaxForce® Quantum Ant Bait

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04/03/2024	11367772-00001	Date de la première parution: 04/03/2024

- Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.
- Filtre de type : Type protégeant des particules
- Protection des mains
- Matériau : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 480 min
Épaisseur du gant : 0.4 mm
- Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact.
- Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).
- Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : gel
- Couleur : incolore, jaune pâle
- Odeur : caractéristique, très faible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



MaxForce® Quantum Ant Bait

Version 1.0 Date de révision: 04/03/2024 Numéro de la FDS: 11367772-00001 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/03/2024

Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	4 - 6 (23 °C) Concentration: 10 %
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 100.00 °C
Taux d'évaporation	:	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non classé comme risque d'inflammabilité
Auto-allumage	:	380 °C Méthode: Testé selon la directive 92/69/EEC.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Sans objet
Densité de vapeur relative	:	Sans objet
Densité	:	1.43 g/cm ³ (20.00 °C)
Solubilité	:	
Solubilité dans l'eau	:	soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Sans objet
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	175 °C Vitesse de chauffage: 3 K/min (pour un composant de ce mélange) exothermique
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	>= 5,400 mPa.s (20 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



MaxForce® Quantum Ant Bait

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04/03/2024	11367772-00001	Date de la première parution: 04/03/2024

Viscosité, cinématique	:	Sans objet
Propriétés explosives	:	Non explosif Méthode: Directives du test 113 de l'OECD
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
poinds moléculaire	:	Donnée non disponible
Énergie minimum d'ignition	:	Sans objet
Caractéristiques de la particule	:	
Taille des particules	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Conditions à éviter	:	Inconnu.
Produits incompatibles	:	Oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 2,500 mg/kg Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
-------------------------------	---	--

Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
------------------------	---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



MaxForce® Quantum Ant Bait

Version 1.0 Date de révision: 04/03/2024 Numéro de la FDS: 11367772-00001 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/03/2024

Composants:

Saccharose:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 29,700 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Type d'essai : Magnusson-Kligman-Test
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : négatif

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Saccharose:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-mifère, in vitro
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



MaxForce® Quantum Ant Bait

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04/03/2024	11367772-00001	Date de la première parution: 04/03/2024

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 211 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 85 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

CE50 (Chironomus riparius): 0.552 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

CE50: 0.001020 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10 (Chironomus riparius): 0.87 µg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

EC10: 0.024 µg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



MaxForce® Quantum Ant Bait

Version 1.0 Date de révision: 04/03/2024 Numéro de la FDS: 11367772-00001 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/03/2024

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Saccharose:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pow: < 1

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Il est préférable d'utiliser tout le produit conformément aux instructions de l'étiquette. S'il est nécessaire de jeter le produit inutilisé, veuillez suivre les instructions sur l'étiquette du contenant et les directives locales applicables.
Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Suivre les conseils sur l'étiquette et/ou la notice du produit. Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être dangereux.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
-

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

- No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Imidacloprid)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 3077
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(Imidacloprid)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



MaxForce® Quantum Ant Bait

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04/03/2024	11367772-00001	Date de la première parution: 04/03/2024

Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Imidacloprid)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Imidaclopride)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui (Imidaclopride)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Type de produit : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour le contrôle d'autres arthropodes
Substance active : 0.03 %
Imidaclopride

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tab-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



MaxForce® Quantum Ant Bait

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04/03/2024	11367772-00001	Date de la première parution: 04/03/2024

leau 2: VLE)

CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIRC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 04/03/2024
Format de la date : mm/jj/aaaa

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



MaxForce® Quantum Ant Bait

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04/03/2024	11367772-00001	Date de la première parution: 04/03/2024

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F